

INFORMATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES AUX CITOYENS ET/OU RESIDENTS DE L'UNION EUROPEENNE

En application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2018 relatif à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* » (ci-après : « RGPD »), le mandant bénéficie des droits suivants

- I. Finalité de la collecte de données : le traitement de vos données personnelles est effectué afin d'exécuter le mandat que vous nous confiez.
- II. Autorisation : en signant notre procuration, vous passez un contrat de mandat avec notre Etude ce qui nous permet, en exécutant ledit contrat, de traiter vos données personnelles. Vous pouvez, à tout moment, retirer votre consentement ou mettre fin au mandat.
- III. Accès à vos données : seules les personnes travaillant pour Hertig & Marmy SA ont accès à l'ensemble de vos données, soit les associés Me HERTIG et Me MARMY ainsi que leurs stagiaires et secrétaires. En outre, en vertu du mandat que vous nous confiez, nous indiquerons aux personnes et instances concernées vos données pertinentes afin de remplir notre mandat.
Les données ne seront divulguées à aucune autre personne ou entité et ne seront transférées d'aucune façon.
- IV. Conservation : vos données sont conservées dix ans après la fin de la relation contractuelle en vertu des exigences législatives.
- V. Exercice de vos droits : vous pouvez, à chaque instant, exercer vos droits en nous contactant par téléphone, courrier ou courriel. Pour rappel, ce sont, notamment, les suivants :
 - a. droit à l'information (art. 13 et 14 RGPD) ;
 - b. droit d'accès (art. 15 RGPD) ;
 - c. droit de rectification (art. 16 RGPD) ;
 - d. droit d'effacement ou droit à l'oubli (art. 17 RGPD) ;
 - e. droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD) ;
 - f. droit à la portabilité des données (art. 20 RGPD) ;
 - g. droit d'opposition (art. 21 RGPD) ;
 - h. droit de ne pas être soumis à une décision individuelle automatisée (art. 22 RGPD) ;
 - i. droit à la communication d'une violation de données à caractère personnel (art. 34 RGPD).
- VI. Transfert de données hors de l'Union européenne : Hertig et Marmy SA étant basé sur territoire Suisse, vos données sont ainsi traitées à cet endroit et conformément à la Loi fédérale sur la Protection des Données, à l'Ordonnance relative à ladite loi et à toutes autres dispositions helvétiques en matière de protection des données.
- VII. Modification : Hertig & Marmy peut à tout moment modifier ou amender les présentes informations, une nouvelle version vous sera alors communiquée.